

Tonnerre de Breizh !

N° 1
Novembre 2013

Sommaire

P. 1

Edito : Vive le papier !
Agenda

P. 2

Rentrée 2013 dans l'EAP breton : médiocre !

Par Toutatice... quel bordel !

P. 3

Rentrée 2013 dans l'enseignement maritime breton : globalement stable

Cellule de veille et d'alerte sur le stress et le mal être au travail : comment ça marche ?

P. 4

Le billet de la persifleuse

L'écho des Bahuts : Rennes, St-Malo,
Le Guilvinec, Châteaulin/Morlaix

Edito

Vive le papier !

A l'heure du big-bang numérique où la communication se dématérialise avec les effets pervers que nous connaissons, notamment pour les conditions de travail et la communication qui se dépersonnalisent et se déshumanisent, le bureau régional du SNETAP-FSU a souhaité renouer avec une vieille tradition qui a fait ses preuves : le papier... qu'on touche du doigt, qu'on caresse, qu'on peut laisser et reprendre, qu'on peut échanger, qu'on peut laisser traîner sur une table ou sur un bureau... En quelque sorte une communication plus durable et plus conviviale !!!

Certes, ce moyen de communication ne prétend pas à la rapidité et à l'instantanéité, il entend plutôt privilégier l'échange, l'analyse et le partage des informations. Il sera complémentaire du site du SNETAP, des compte-rendus ou des communiqués que nous vous faisons parvenir régulièrement.

Vous avez donc entre les mains le premier numéro de **Tonnerre de Breizh !** dont nous espérons sortir trois numéros par an.

Vous y trouverez l'essentiel des informations concernant les 10 lycées agricoles publics et les cinq lycées maritimes bretons (Nantes compris). Nous y évoquerons évidemment tout ce qui peut intéresser la vie des établissements, de la carte scolaire aux conditions de travail des personnels.

Parce que nous pensons que l'information est le premier devoir d'une organisation syndicale, nous voulons ce **Tonnerre de Breizh !** comme un lien fort avec les personnels que nous représentons dans les instances académiques.

André Blanchard
Secrétaire Régional

L'agenda

7 novembre 2013

Groupe de travail Bac Pro à la DRAAF (Rennes)

7 novembre 2013

CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole) (Rennes)

7 et 8 novembre 2013

CT de la DIRM NAMO (Nantes)

8 novembre 2013

Assises de la Formation et des Métiers Maritimes (Paris)

15 novembre 2013

CHS-CT CTREA (Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de travail du CTREA) Rennes

Fin novembre 2013

Réunion Direction des Affaires Maritimes et organisations syndicales (Paris)

20 décembre 2013

CTREA (Rennes)

Vos élus SNETAP au CTREA

(Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole)

André Blanchard (LEGTA Pontivy)
Albéric Perrier (LEGTA Rennes-le Rheu)
Odile Célestin (LEGTA Rennes-le Rheu)
Annie Le Bihan (LEGTA Guingamp)
Valérie Tonnerre (LPA St Jean Brévelay)
Marie-Claude Morel (LPA St Aubin du Cormier)
Anthony Taubin (LEGTA Merdrignac)

Le CTREA se réunit généralement trois fois par an. Présidé par le directeur régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, il traite de toutes les questions relatives au fonctionnement des lycées agricoles publics : dotation en moyens et personnels, établissement de la carte scolaire...

Vos élus au CT (Comité technique) de la DIRM NAMO

Pascale Bozec (LPM Le Guilvinec),
Jean-Gabriel Rapin (LPM Etel)
Sylvia Dervillez (LPM St Malo)

Directeur

de la rédaction
André Blanchard

Ont participé à ce numéro

Annie Le Bihan
Albéric Perrier
Fabrice Cardon

Rentrée 2013 dans l'enseignement agricole public breton : médiocre... !

0,3 % !!! Voici le chiffre de la rentrée bretonne ! L'enseignement agricole public passe de 19,1 % à 19,4 % des effectifs scolarisés dans les lycées agricoles bretons, selon les chiffres transmis pas la DRAAF lors de l'audience de rentrée avec le SNETAP-FSU.

Que dire de plus ? Si nous pouvons saluer la décision de financer un certain nombre d'enseignements facultatifs comme la Langue Vivante 1 en CAPA, des sections sportives, il faut rappeler que ces heures n'ont pu être attribuées qu'en raison du gel d'une classe de Seconde GT d'un

établissement public (Pontivy)...et faut-il rappeler qu'à cette rentrée 2013, aucune classe nouvelle n'a été ouverte dans le service public agricole breton... Ce qui n'est pas le cas pour le privé breton.

Gageons qu'en septembre 2014, le service public progressera encore, mais cette fois-ci grâce à l'ouverture de classes, sections et filières conformément aux engagements pris par le gouvernement de privilégier le service public et de répondre favorablement aux demandes d'ouverture des établissements publics !

L'avis du SNETAP-FSU

Alors que le 2 septembre le DRAAF Bretagne claironnait triomphalement à Pontivy un + 2,6 % d'élèves (soit une centaine d'élèves de plus) dans l'enseignement agricole public breton qu'il imputait à "une plus grande attractivité du public", les chiffres consolidés au 1er octobre sont bien plus modestes avec 1,9 % d'élèves en plus par rapport à la rentrée 2012 et la chef du SRFD a elle-même reconnu lors du CTREA du 3 octobre dernier que la rentrée 2013 était "médiocre" !

Non seulement, le public ne fait pas le plein

dans ses classes (il resterait plus de 200 places disponibles !), mais les difficultés de recrutement dans les filières S et STAV (notamment dans les classes entrantes de Première) deviennent très préoccupantes. Par ailleurs certaines classes de Bac Professionnel Productions Horticoles ou Aménagement Paysager ont des recrutements fragiles. L'ouverture de plusieurs classes dans ces filières dans l'enseignement agricole privé ces dernières années a fragilisé les recrutements du public.

Dans le cadre du PREAP (Projet Régional

pour l'Enseignement Agricole Public), le SNETAP exige un rééquilibrage de la carte de formation en faveur du public qui a été particulièrement malmené ces dernières années. Nous ne pouvons tout de même pas nous satisfaire de scolariser dans le public moins de 20 % des élèves... ! Pouvons nous espérer franchir le cap des 20 % des effectifs scolarisés... en 2050 ??? "I have a dream"... ou "Yes, we can" ??? Qu'en pensez-vous Monsieur le directeur régional de l'Agriculture, de l'Alimentation ou de la Forêt ?

Par Toutatice... ! Quel bordel !

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, les lycées agricoles publics bretons ont dû choisir entre **Educhorus** et **Pronote** afin qu'à la rentrée 2013 les enseignants et la vie scolaire puissent utiliser un cahier de texte numérique, saisir les notes et les absences des élèves. Par ailleurs certains lycées souhaitaient intégrer l'ENT (environnement numérique de travail) du rectorat de Rennes : **TOUTATICE**.

Un lancement catastrophique

Force est de constater que le lancement à la rentrée 2013 du portail TOUTATICE dans les lycées agricoles bretons est catastrophique. A la date du 10 octobre 2013, les outils de vie scolaire (cahiers de texte, gestion des notes et des absences) ne sont toujours pas opérationnels avec **Educhorus** via le portail TOUTATICE. De plus, les personnels de CFA ne sont toujours pas intégrés dans les utilisateurs de l'ENT. Cela pose évidemment problème dans les établissements concernés qui ont dû relancer une version papier provisoire de leurs cahiers de texte et qui ne pourront pas utiliser pleinement tous les outils proposés si tous les usagers de l'EPL ne sont pas intégrés au portail. Ceux qui ont

choisi Pronote ont pu démarrer mais dans la pratique les difficultés ne manquent pas, la saisie des absences et du cahier de texte étant liée à la saisie de l'emploi du temps.

Des dérives possibles...

Le passage au cahier de textes numérique n'étant obligatoire qu'à la rentrée 2014, on est en droit de se demander pourquoi l'administration a choisi de le faire dès 2013, sans prendre le temps de concerter les équipes pédagogiques et sans garanties techniques au 1er septembre 2013 ! Si pour les familles la plus value semble réelle, qu'en est-il pour les enseignants ? Qui (famille, direction, inspection) pourra accéder à ces notes et à ces cahiers de texte ? Et quand ? N'y a-t-il pas des dérives possibles sur une mise en concurrence entre le "bon" prof qui remplit correctement son cahier de texte et donne beaucoup de contrôles et le "mauvais" qui aura choisi une pédagogie différente ? Les établissements sont-ils suffisamment équipés pour la mise en œuvre de ces outils numériques ? **Toutes ces questions auraient mérité un véritable débat dans nos établissements !**

L'avis du SNETAP-FSU

Il est parfaitement inacceptable que les équipes pédagogiques n'aient été ni associées ni consultées sur la mise en place de ces outils numériques. Nous étions déjà intervenus aux CTREA de janvier et juin 2013 sur cette question. Alors que le choix de ces outils numériques a d'importantes conséquences sur les conditions de travail des équipes pédagogiques et des services de vie scolaire, les directions d'établissements et les acteurs académiques (SRFD et Conseil Régional) ont balayé d'un revers de main les interrogations, les doutes et les craintes que certains personnels pouvaient nourrir légitimement. C'est un bien triste exercice de démocratie que nos "décideurs" ont joué là et qui n'est pas sans nous rappeler le mot de Saint-Just qui, en 1794, à la Convention, déclarait comme pour dénoncer le devenir de la révolution: "le gouvernement est démocratique, mais les autorités ne le sont pas intrinsèquement". **Nous invitons tous les représentants des personnels élus dans les CI et CA à engager le débat sur cette question et à prendre les initiatives nécessaires pour faire entendre la voix des personnels.** A défaut d'une réelle concertation, le SNETAP-FSU Bretagne pourrait lancer une campagne de blocage de ces outils numériques.

Rentrée 2013 dans l'enseignement maritime breton : globalement stable...

La rentrée 2013 dans l'enseignement maritime breton se caractérise globalement par une certaine stabilité des effectifs. Les recrutements d'élèves sont stables au Guilvinec et à Paimpol, légèrement en hausse à Etel et Nantes et en baisse à St-Malo, notamment en Cultures marines en raison de la fermeture de la filière par apprentissage. On note toutefois une baisse sensible des effectifs et des difficultés de recrutement en seconde professionnelle CGEM (Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes) option Pêche, notamment au Guilvinec, à St-Malo et à Paimpol. En revanche à Nantes le recrutement semble avoir été bon dans cette option en seconde, mais les effectifs sont plus faibles en classe de Première et Terminale, ce qui se traduit par une perte de dédoublements en Première et la perte d'une classe de Terminale.

La baisse enregistrée ces dernières années pour le CAP matelot semble enrayée, ce qui est une bonne chose. Il n'en demeure pas moins que la place du CAP dans l'architecture des parcours de formation doit être repensée rapidement.

Depuis la rénovation de la voie professionnelle (passage du Bac Pro en 3 ans), le SNETAP-FSU n'a cessé de revendiquer ce travail d'expertise auprès de la Direction des Affaires maritimes.

Au 1er janvier 2014, le lycée de Nantes sera doté d'un poste de "Responsable de la vie scolaire" (poste de catégorie B) en appui du CPE. 3 autres postes de ce type seront créés à la même date à Sète, la Rochelle et Boulogne. Si le SNETAP-FSU se félicite de cette création de postes de catégorie B dans la vie scolaire que nous revendiquons depuis de très nombreuses années, on est en droit de s'interroger sur les critères et l'absence de concertation qui ont prévalu pour le choix des établissements concernés, d'autant que le LPM de Nantes semblait davantage intéressé par un poste de directeur-adjoint que par un poste de "responsable de la vie scolaire". Le SNETAP continuera à se battre pour que les 12 lycées maritimes soient dotés d'un poste de responsable de la vie scolaire et surtout que ces postes soient accessibles aux ex OEA, toujours bloqués en catégorie C.



Cellule de veille et d'alerte sur le stress et le mal être au travail : comment ça marche ?

La cellule de veille et d'alerte a été mise en place par le CHS-CT (Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail) du CTREA Bretagne fin 2011 mais n'a été opérationnelle qu'en 2012.

Elle vise à prévenir les situations de stress, de mal être au travail et de harcèlement en proposant une écoute aux agents qui vivraient ces situations. Depuis sa mise en place en Bretagne, elle a été saisie 3 fois, et une 4e saisine n'a pu aboutir.

Rappelons grossièrement son fonctionnement : **c'est l'agent en souffrance qui saisit directement la cellule en prenant contact avec un des membres de la cellule**, qui est composée de deux binômes d'écouterants (un représentant de l'administration et un représentant des personnels élus au CHS-CT par binôme). Les membres de la cellule s'engagent à une totale confidentialité de leurs travaux et de leurs démarches. Ils n'ont qu'un

pouvoir d'écoute et de proposition, mais en aucun cas un pouvoir de décision. La cellule ne peut donc pas se substituer aux dispositifs existants et aux partenaires institutionnels.

Le travail de la cellule s'organise en quatre phases :

Phase d'alerte : la cellule est saisie par un agent qui est informé en retour des conditions de la cellule

Phase d'écoute : une date et un rendez-vous sont fixés librement par l'agent et le binôme choisi pour la réalisation de l'entretien. L'objectif est de permettre à l'agent de s'exprimer librement, d'être entendu et reconnu dans sa souffrance ou ses difficultés.

Phase de proposition : la cellule analyse la situation et fait des propositions auprès de l'autorité de tutelle (DRAAF/SRFD)

Phase de suivi : le binôme recontacte l'agent pour faire le point sur l'évolution de la situation

L'avis du SNETAP-FSU

Pour l'instant, nous constatons que la cellule ne fonctionne pas correctement : les membres de la cellule dans leur ensemble n'ont pas eu communication des premiers rapports d'écoute, et la cellule complète ne s'est pas réunie après les premiers entretiens pour formuler des propositions. Des dysfonctionnements à mettre sans doute sur le compte de la récente mise en place de cette cellule. Le SNETAP-FSU mettra ce point à l'ordre du jour du prochain CHS-CT du 15 novembre 2013 et exigera des propositions d'amélioration du fonctionnement de cette cellule d'écoute. **En tout état de cause nous constatons également que l'information donnée aux agents sur l'existence de cette cellule varie beaucoup d'un établissement à un autre et qu'il y a de gros progrès à faire en termes d'information et de communication.** Nous rappelons aussi qu'un affichage doit être fait dans tous les services des EPL avec la mention explicite des binômes d'écouterants (noms, coordonnées...).

Le lycée du Rheu restera un lycée agricole...



Dès février 2013, l'information s'est propagée : le lycée agricole Théodore Monod du Rheu, accueillerait de nouvelles classes de l'Education nationale. Quatre classes de seconde GT dès septembre 2014, puis des classes de Première en 2015 et de Terminale en 2016. En effet, selon les statistiques de l'Inspection Académique et de l'INSEE, la pression démographique est telle qu'il est urgent de redéfinir la sectorisation des lycées rennais. C'est tout de même plus de 1000 lycéens nouveaux qu'il va falloir accueillir d'ici 2019 et autant à partir de 2023. Et encore, ceci n'est que l'estimation la plus basse. Car, si le directeur académique des Services de l'Education nationale élabore sa nouvelle carte des lycées à partir du seul solde naturel (nombre de naissances), la pression qu'exerce le solde migratoire (le nombre d'arrivées) est encore plus forte. **Donc, a minima, ce ne sont pas moins de 420 lycéens nouveaux qui viendront compléter les effectifs de l'établissement d'ici à 2016.**

En juin 2013, réunis dans l'amphithéâtre, les personnels reçoivent la visite du DASEN, du Conseil régional et de la DRAAF, pour évoquer cette perspective et commencer à lever les inquiétudes légitimes que les personnels ont énoncées dans un courrier envoyé aux trois tutelles. Contrairement à ce que la presse locale a pu écrire, le lycée restera bel et bien un établissement agricole. Toute la question est de savoir comment s'articuleront les différentes formations et comment seront définis les services des différents personnels.



Le service public, on l'aime, on le défend

St-Malo : un léger mieux pour la vie scolaire...

Depuis plusieurs années, le lycée maritime de St-Malo souffre d'une dotation en personnels de vie scolaire très insuffisante, dotation qui ne prend pas suffisamment en compte la réalité de cet établissement et de ses sites multiples, ce que le SNETAP n'a cessé de dénoncer auprès de la DIRM en mars dernier et auprès de la Direction des Affaires maritimes en juillet. La section syndicale locale SNETAP avait déposé un préavis de grève à la rentrée 2013. Heureuse initiative qui a payé puisque le lycée a enfin obtenu une rallonge de crédits permettant l'embauche de 2 assistants d'éducation et le paiement d'heures complémentaires pour les AE déjà en place. Espérons que la situation sera pérennisée et confortée avec l'ouverture à la rentrée 2015 du nouveau lycée en construction.



Inspection administrative au lycée maritime du Guilvinec

La Direction des Affaires maritimes a commandé une inspection administrative du lycée maritime du Guilvinec pour expertiser ce qu'elle considère comme des "dysfonctionnements internes à l'établissement". Le SNETAP est intervenu dès le mois de mars dernier auprès de la DIRM pour que cette enquête soit diligentée avec objectivité et pour que tous les personnels souhaitant être auditionnés par les enquêteurs puissent l'être avec les garanties de confidentialité qui s'imposent. Une première série d'entretiens a eu lieu les 24 et 25 septembre. Une deuxième devait avoir lieu à la mi-octobre. Le SNETAP-FSU Bretagne suivra de très près les suites de cette inspection.



Le billet de la persifleuse

Oyez gueux et manants du royaume ! La scène est proprement ébouriffante !!! Imaginez qu'en présence des représentants élus de son peuple, la grande druidesse celtique JÉPUDETUNES touillant son maigre chaudron déclare urbi et orbi qu' "un arrêté du Conseil d'Etat est à la jurisprudence... ce que la roupie est au sanzonnet" (la fin de la citation est du SNETAP !) pour ne plus rembourser les frais de charrette de ces pauvres gueux du bout du monde finistérien qui se traînent d'un octroi à un autre pour vendre leur foin éducatif ! Ou bien qu'elle affirme encore sans rire qu'une circulaire, texte réglementaire par excellence, n'a pas plus de valeur que... les titres de l'emprunt russe (la fin de la citation est du SNETAP !!!!!)

Mais alors, que vaut le droit si la jurisprudence et les circulaires ministérielles ne valent que tripette ? Que vaut la règle si ceux qui sont censés la mettre en œuvre s'assoient dessus... au simple motif que le chaudron est vide ? Les bras nous en tombent !!! Mais que tous les gueux et manants du royaume se rassurent : si le prince interprète librement la loi en fonction de la dîme qu'il perçoit c'est pour le bien compris de tous, mais il enjoindra en revanche ses sujets à respecter strictement la règle, rien que la règle... parce que c'est la règle !!!

Dura lex sed lex... uniquement pour les pauvres et les précaires évidemment.

Châteaulin/Morlaix... mariage heureux ?

Alors que la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt n'a pas renoncé officiellement au projet de fusion des EPL de Rennes Le Rheu et de St-Aubin-du-Cormier - même si le poste de direction de l'EPL de St Aubin a été rétabli au mouvement - le SNETAP-FSU Bretagne a souhaité conduire une enquête auprès des personnels de l'EPL de Châteaulin-Morlaix (et du site de Kerliver) pour évaluer 3 ans après les conséquences de la fusion de ces 2 EPL. Nous invitons l'ensemble des personnels à remplir massivement cette enquête dont nous communiquerons les résultats dans le prochain **Tonnerre de Breizh !**